



DATE : 11 décembre 2019

Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Laurent Overney

CONSEIL GENERAL

Présents : 29 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusé : M. Pierre-Alain Maendly

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Laurent Overney
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 25 septembre 2019
3. Modification du taux de l'impôt communal
 - 3.1. Réduction, pour **l'année fiscale 2020 uniquement**, du coefficient de l'impôt communal de **90% à 85%** sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Cette réduction ne sera appliquée que si le point 3.2. ci-dessous est accepté par le Conseil Général.
 - 3.2. Augmentation au **1^{er} janvier 2021**, du coefficient de l'impôt communal de **85% à 90%** sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales.
 - 3.3. Rapport de la commission financière
 - 3.4. Approbation
4. Budgets 2020
 - 4.1. Budget d'investissement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 4.1.1. CSPI Les Verdières – crédit d'étude projet SP2020+
 - 4.1.2. Ecole de Vesin – réfection muret et escaliers
 - 4.1.3. Etude de faisabilité pour chemins piétons de ralliements
 - 4.1.4. Crédit d'étude : réfection de la route de Fétigny
 - 4.1.5. Crédit d'étude : chemin piétonnier Rte de Fétigny-CO
 - 4.1.6. Drainage place de jeux école de Cugy

DATE : 11 décembre 2019

- 4.1.7. Bouclage réseau d'eau côté terrain de football
- 4.1.8. Réfection et aménagement bureau communal de Cugy (AES)

- 4.2. Budget de fonctionnement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation

- 5. Approbation du règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
- 6. Désignation de l'organe de révision des comptes – approbation
- 7. Informations communales
- 8. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT LAURENT OVERNEY

M. le Président Laurent Overney salue les Conseillères et Conseillers généraux, M. le Syndic et ses collègues du Conseil Communal, les membres du bureau du CG, la presse ainsi que le public, pour cette 3^{ème} et dernière séance du Conseil Général de Cugy pour l'année 2019. Il relève un menu assez copieux pour cette soirée qui nous amènera à débattre du taux d'imposition communal, des budgets d'investissements et de fonctionnement, une approbation d'un règlement et la désignation de l'organe de révision des comptes pour les trois prochaines années.

Il souhaite, au nom du Conseil Général, exprimer toute notre sympathie à Mme Yolande Galley suite au décès de sa maman. Nouvelle plus réjouissante, il souhaite féliciter Mme Tatiana Veth pour sa nomination comme Lieutenant de Préfet à la Sarine.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Bastian Bersier, Raphaël Grandgirard et Manuel Pires.

Cette séance a été convoquée par mail du 26 novembre 2019 conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 48 du 29 novembre 2019, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la commune.

Avant de démarrer cette séance, il demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, la séance peut délibérer valablement. Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Laurent Overney demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire pour la qualité et précision dans la rédaction de ce procès-verbal.

3. MODIFICATION DU TAUX DE L'IMPÔT COMMUNAL

- 3.1. Réduction, pour l'année fiscale 2020 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de **90% à 85%** sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Cette réduction ne sera appliquée que si le point 3.2. ci-dessous est accepté par le Conseil Général.

DATE : 11 décembre 2019

3.2. Augmentation au 1^{er} janvier 2021, du coefficient de l'impôt communal de 85% à 90% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales.

M. le Président Laurent Overney nous informe que l'ordre du jour nous propose une modification du taux d'imposition communal pour l'année 2020. Le message du Conseil Communal joint à la convocation nous donne les informations utiles sur les tenants et aboutissants de ce sujet. Il donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable des finances qui va nous donner des détails sur les points 3.1. et 3.2.

Mme Vanessa Currat nous informe que le sujet n'est pas nouveau et que le Conseil Communal propose une réduction d'impôt pour l'année 2020 de 90% à 85%. Elle est basée sur la situation financière de notre commune qui est très favorable depuis les cinq dernières années, une fortune de la commune d'environ 4 millions, une capacité totale d'investissements de 18 millions, une dette de la commune qui est faible Fr. 1'472.- par habitants. Ces 6 dernières années nous avons fait pour 4,9 millions d'amortissements extraordinaires et des investissements conséquents ont pu être réalisés pour 11,08 millions. D'un autre côté nous devons relever le contexte économique et le cadre juridique :

- Lourdes Charges financières sur les ménages : taxes, assurances maladies
- Responsabilité de la commune de redonner au citoyen ce qui lui appartient si elle le peut
- D'agir pour l'attractivité de notre commune
- Anticipation du MCH2 vers une vraie gestion financière qui sera à partir de 2021 : abandon des réserves et amortissements exceptionnels pour plus de transparence, l'impôt sera un élément à examiner systématiquement chaque année, le nouveau plan comptable incitera à le faire : anticipons cela.

Pourquoi pour 1 année : cela nous donne une flexibilité par rapport aux charges à venir si les rentrées fiscales devaient diminuer ou les charges augmenter ; c'est une volonté d'avoir un impôt à un taux « juste » selon la situation avec si possible le souhait de ne pas le ré-augmenter.

Avec la baisse proposée, le budget 2020 présentera un léger déficit sachant que les recettes des personnes physiques ont été estimées avec prudence et qu'il y a des charges importantes, justifiées, notamment dans l'administration et les charges liées mais les investissements ne sont pas préétablis.

Si la présentation se fait par 2 points distincts au tractanda ceci est selon les recommandations du Service des communes.

En conclusion et elle s'adresse en particulier au groupe « Unité communale » qui a refusé d'entrer en matière sur cette baisse d'impôt, lorsqu'elle a déjà été proposée, elle espère que ce soir elle entendra les citoyens et prendra en compte les informations données ce soir sur cette baisse d'impôt.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Currat et donne la parole à la commission financière.

3.3. Rapport de la commission financière

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'en raison des très bons résultats financiers de ces dernières années, la commission financière a analysé la possibilité de réduire l'impôt de 5 centimes pour l'année 2020.

Sur la base du rapport du Service des communes de l'Etat de Fribourg 2019 et des indicateurs financiers positifs y figurant :

- Les deux indicateurs degré d'autofinancement et capacité d'autofinancement sont définis comme soit idéal pour le premier soit moyen tranche supérieure pour le second.

DATE : 11 décembre 2019

- La marge nette d'autofinancement (MNA) structurelle orientant sur les capacités d'investissement se situe à Fr. 1'026'232.70
- La capacité d'emprunt théorique se situe à Fr. 17'061'637.00

Sur la base du budget de fonctionnement communal 2020, une diminution de 5 centimes du taux d'imposition représenterait un manque de Fr. 215'722.22 et créerait théoriquement selon le budget de fonctionnement 2020 calculé sur un indice de 0.90 une perte de Fr. 54'653.27.

Dans son analyse, la commission financière a tenu compte :

- Des excellents résultats de ces dernières années
- Des amortissements extraordinaires opérés et des investissements actuels conséquents tels que, l'assainissement de la salle polyvalente, la construction du CO.
- De nos participations dans les homes médicalisés ou encore la création de la future STEP.
- D'une estimation budgétaire correcte quant aux rentrées fiscales des personnes physiques pour l'année 2020 à Fr. 3'500'000.- laissant encore un possible potentiel en regard des produits effectifs 2018 à Fr. 3'465'735.90 et de la tendance actuelle 2019.

La commission financière tient compte aussi dans la remise de ce préavis du caractère temporel de la modification du taux, limité à un an selon les points 3 de l'ordre du jour.

En conclusion, sur la base de son analyse, des informations et documents reçus, la commission financière à la majorité des membres présents lors de leurs séances des 14 et 16 novembre 2019, donne un préavis favorable à une réduction de l'imposition fiscale communale de 5 centimes pour l'année 2020.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Christian Molleyres nous informe que c'est avec intérêt que le groupe « Unis pour Cugy » a à nouveau étudié la possibilité de réduire, pour 2020, le taux d'imposition de 5 points pour les personnes physiques et morales.

- Le 19 décembre 2012, le Conseil Général avait accepté une très forte augmentation du taux d'imposition, soit une progression de 10 points passant ainsi à 90% par rapport au taux cantonal qui est de 100%. Cette correction était alors obligatoire vu la mauvaise santé financière de notre commune.
- Après cette augmentation, lors des six derniers exercices comptables, soit de 2013 à 2018, notre commune a comptabilisé Fr. 664'042.09 de bénéfice net, procédé à Fr. 4'925'769.95 d'amortissements supplémentaires non obligatoires et établi des réserves pour Fr. 580'000.-. Le total de ces encaissements supplémentaires représente tout de même Fr. 6'166'832.04 sortis de la poche du contribuable. Pour information, les budgets de fonctionnement 2013 à 2018 prévoyaient uniquement un excédent de produits de Fr. 450'252.23.
- Les gros investissements, actuels ou futurs, tels que la rénovation de la salle polyvalente ou une éventuelle extension de l'école primaire sont planifiés dans le plan financier 2020 – 2024.
- Concernant les chantiers relatifs aux homes médicalisés, à la construction du CO ou à la future STEP régionale, les emprunts bancaires ne seront pas effectués par notre commune mais par les différentes associations. La capacité d'investissement de notre commune ne sera pas diminuée.
- Le contribuable a effectivement fourni un gros effort ces dernières années en regard des amortissements supplémentaires et bénéfiques réalisés, sans parler des diverses taxes qui ont aussi été mises à jour, à charge du contribuable.

DATE : 11 décembre 2019

- Actuellement sur les 19 communes formant le district de la Broye, seul Prévondavaux applique un taux plus élevé que le nôtre avec 90,30%. La moyenne du district est de 77.70%
- Une partie des communes voisines pratiquent déjà chaque année le taux d'imposition variable.

Manifestement et comme déjà relevé en 2018 lors de la présentation des budgets 2019, le taux d'imposition est beaucoup trop élevé à Cugy, c'est une évidence. Une correction s'avère nécessaire.

Fort de ces éléments, le groupe « Unis pour Cugy » serait mal à l'aise de refuser une diminution de 5 points pour l'imposition 2020 et c'est le minimum !

Concrètement, on parle d'environ Fr. 216'000.-- qui ne seraient pas encaissés aux contribuables pour l'année 2020.

Avec cette baisse d'impôt, le groupe « Unis pour Cugy » voit un premier geste en faveur de la population de Cugy qui paie un lourd tribut aux impôts d'une part et une équité transparente entre les générations d'autre part. Il n'est pas normal que la génération actuelle paie l'ensemble des investissements qui serviront aussi aux générations futures.

Sur la base de ces arguments, le groupe « Unis pour Cugy » invite tous les représentants des citoyennes et citoyens de notre commune, donc vous, chers collègues du Conseil Général, d'accepter cette baisse d'impôt temporaire pour 2020.

Concernant le point 3.2. de l'ordre du jour, le groupe « Unis pour Cugy » souhaiterait que ce taux d'imposition soit réévalué chaque année en fonction des budgets présentés et du plan financier, comme cela sera recommandé dès 2021 avec la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé, appelé aussi MCH2.

Mme Justine Fontana tient, en préambule, à préciser que la remarque dirigée sur leur groupe n'était pas nécessaire puisqu'ils ont siégé et pris position il y a déjà une semaine. A l'époque de l'assemblée communale c'était apparemment un peu le point mort en termes d'investissements. Une fois le Conseil Général mis en place, on s'attendait à un grand changement pourtant la première législature n'a pas provoqué de grands changements. Aujourd'hui la situation financière de la commune est très agréable et des investissements ont eu lieu durant cette deuxième législature. De ces investissements s'en suivront des amortissements linéaires et fixes dans le temps permettant une bonne vision des remboursements à long terme. Il reste toutefois très important à la commune d'informer et d'expliquer clairement aux citoyens pourquoi la baisse a lieu et qu'il s'agit d'un assouplissement d'une seule année. En conclusion le groupe « Unité communale », par sa majorité des personnes présentes, a accepté la réduction d'impôt de 90% à 85% pour l'année 2020.

Pour le point 3.2. le groupe « Unité communale », par sa majorité des personnes présentes, a accepté l'augmentation d'impôt de 85% à 90% dès l'année 2021.

Mme Nicole Schorro relève que la commission financière a donné un préavis favorable à la réduction d'impôt sur la base des informations reçues ce soir qui répondent aux besoins et opportunités actuels, par conséquent le groupe « Parti socialiste » suit cette proposition.

3.4. Approbation

Plus de question, M. le Président soumet le point 3.1. Réduction, pour **l'année fiscale 2020 uniquement**, du coefficient de l'impôt communal de **90% à 85%** sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales au vote.

DATE : 11 décembre 2019

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 2 Abstention : 0

La réduction du taux de l'impôt de 5 points pour 2020 est acceptée par 27 oui.

Le point 3.2 Augmentation au **1^{er} janvier 2021**, du coefficient de l'impôt communal de **85% à 90%** sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 2

L'augmentation du taux de l'impôt de 5 points pour 2021 est acceptée par 27 oui.

4. BUDGETS 2020

4.1. Budget d'investissements

M. le Président Laurent Overney précise que c'est un débat libre. Il donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable des finances.

Mme Vanessa Currat nous fait un bref rappel des bases légales du budget d'investissements :

- Les dépenses d'investissements ne peuvent être engagées que sur une décision spéciale
- Le montant des dépenses d'investissements inscrites au budget doit correspondre aux dépenses de l'année
- Les recettes doivent aussi y figurer

Les points clés du budget d'investissements sont : le total des nouveaux investissements pour 2020 est de Fr. 403'879.50. Reports de crédits précédemment votés Fr. 655'000.-, soit un total du budget d'investissements de Fr. 1'058'879.50.

Par rapport à la planification financière de septembre, les investissements ci-après ont évolué :

Nouveaux :

- Crédit d'étude CSPI Les Verdières Fr. 33'879.50
- Murets et escaliers école de Vesin Fr. 15'000.-

Par contre la réfection de la laiterie de Vesin pour Fr. 50'000.-, prévue dans la planification financière, a été repoussée ceci suite à une discussion avec la commission financière, afin de présenter un projet plus précis.

Elle nous communique les indicateurs financiers 2018 que nous avons reçus du canton à fin novembre 2019, à savoir :

- MNA structurelle moyenne (2014-2018) : Fr. 1'026'232.- (+ 6.63%)
- Capacité d'emprunt 2014-2018 : Fr. 17'061'637.-- (+4.48%).
- L'accent a été mis sur les investissements qui ont été repoussés/retardés et qui sont en lien avec les objectifs de législature et nécessaires.
- Les taux d'intérêts sont encore bas
- En ce qui concerne les investissements conséquents, ils doivent répondre à un besoin à long terme, être bien analysés et savoir si on peut faire mieux à moindre coût.

DATE : 11 décembre 2019

M. le Président remercie Mme Currat et nous informe qu'avant de présenter les investissements l'un après l'autre et les voter, il donne la parole à la commission financière, M. Jean-Gabriel Meylan, qui donnera son préavis sur tous les investissements.

M. Jean-Gabriel Meylan nous rappelle la mission de la commission financière : l'examen du budget consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable. Son préavis est donné exclusivement sous l'angle financier. Ladite commission n'a aucun pouvoir décisionnel, ce rôle est de la compétence du Conseil Général.

Par courrier du 15 octobre 2019, le Service des communes de l'Etat de Fribourg a rendu son rapport annuel concernant l'analyse des comptes communaux 2014 à 2018. Sur la base des indicateurs financiers 2018, il en ressort que la capacité totale des investissements est de Fr. 18'075'425.34.

La commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2020, qui se solde par un excédent de charges de Fr. 1'058'879.50.

Ce budget comporte des postes qui constituent des reports de crédits, votés ces années précédentes, pour des investissements non réalisés d'une valeur de Fr. 655'000.-- ainsi que des nouveaux postes pour un investissement de Fr. 403'879.50.

Dans le détail, les nouveaux investissements prévus pour 2020:

1 - Ordre public

Fr. 33'879.50 Crédit d'étude pour le projet SP2020+ pour le CSPI Les Verdières
 Les communes du CSPI Les Verdières demandent un crédit d'étude de Fr. 100'000.00 pour la construction d'un bâtiment qui permettra de centraliser le corps des pompiers sur un seul site.
 Pour Cugy, cela représenterait Fr. 33'879.50, soit le 33.88% du montant global. Sur la base des informations reçues et afin de bénéficier d'une subvention de 25 % de l'ECAB sur les coûts de réalisation, le projet doit impérativement être annoncé au préalable et être en phase de réalisation dans les deux ans suivant la mise en application de la nouvelle loi prévue en 2021 (ECALEX).
 Cette nouvelle loi (ECALEX) obligera à une redéfinition, redistribution et centralisation des activités. Elle aura une influence à la baisse sur les effectifs du corps des pompiers. L'investissement serait financé par les liquidités de la commune.
 La commission financière donne un préavis favorable.

2 - Enseignement et formation

Fr. 15'000.- Réfection du muret et remplacement d'un escalier de l'école de Vesin
 Selon le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par les liquidités de la commune.
 Sur la base de la nécessité, la commission financière donne un préavis favorable

6 - Transports et communications

Fr. 25'000.- Etude de faisabilité pour un chemin piéton de ralliement
 Selon le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par les liquidités de la commune.
 La mobilité douce étant un des objectifs fixés en début de législature par le Conseil Communal, la commission financière donne un préavis favorable.

Fr. 25'000.- Etude concernant la réfection de la Route de Fétigny

DATE : 11 décembre 2019

Selon le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par les liquidités de la commune.

Cette étude fait partie de la planification financière et va dans la continuité des travaux entrepris dans ce périmètre. Dès lors, la commission financière donne un préavis favorable.

Fr. 10'000.- Etude concernant la création d'un chemin piétonnier entre la Route de Fétigny et le nouveau CO

Selon le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par les liquidités de la commune.

Cette étude fait partie de la planification financière et ne peut bien évidemment pas être dissociée de la précédente. Dès lors, La commission financière donne un préavis favorable.

7 - Protection et aménagement de l'environnement

Fr. 25'000.- Réalisation du drainage de la place de jeux de l'école de Cuqy

Selon le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par les liquidités de la commune.

Sur la base de la nécessité, la commission financière donne un préavis favorable.

Fr. 240'000.- Réalisation du bouclage du réseau d'eau côté terrain de football

Selon le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par un emprunt bancaire en 2020 : intérêts à 2 % Fr. 4'800.-, amortissement à 3 % Fr. 7'200.-.

Sur la base de la nécessité, la commission financière donne un préavis favorable.

9 - Finances et impôts

Fr. 30'000.- Réfection et aménagement du bureau communal actuel pour l'accueil extra-scolaire

Selon le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par les liquidités de la commune.

Sur la base des besoins actuels au niveau extrascolaire et des opportunités, la commission financière donne un préavis favorable.

En conclusion, sur la base de son analyse et des documents fournis, notamment le rapport du Service des communes faisant ressortir la capacité d'investissement, la commission financière déclare que ce budget d'investissement est supportable pour notre commune. Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration et la qualité des réponses et explications obtenues.

M. le Président Laurent Overney remercie la commission financière et passe les investissements point par point et rappelle que c'est un débat libre.

4.1.1. CSPI Les Verdières – crédit d'étude projet SP2020+

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Yannick Bersier, responsable du dicastère.

M. Yannick Bersier nous informe que suite aux futures modifications de la loi sur la protection incendie et pour optimiser le fonctionnement de notre corps, les communes du CSPI Les Verdières proposent de mettre un crédit d'étude de Fr. 100'000.- pour la construction d'un bâtiment qui permettra de centraliser le CSPI Les Verdières sur un seul site. En effet actuellement le corps des sapeurs-pompiers du CSPI Les Verdières fonctionne

DATE : 11 décembre 2019

sur cinq locaux différents. Un local à Fétigny, un à Ménières, un à Nuvilly, un à Aumont et le cinquième à Cugy. Cela engendre beaucoup d'heures supplémentaires notamment pour la manutention dans ces locaux ce qui a une influence sur les soldes à charge des communes. Il relève qu'à ce jour le local de Nuvilly a été fermé ce qui permet déjà de centraliser un peu ces locaux. Il précise également que les articles 6 et 8 de la convention intercommunale ne peuvent pas être respectés en l'état actuel car ces articles demandent une rationalisation des locaux. A ce jour, le matériel est payé par les communes avec une subvention de l'ECAB à hauteur de 25% et avec l'avant-projet de la loi, l'ECAB rachètera l'intégralité du matériel à sa valeur résiduelle et par la suite, elle fournira le matériel à chaque corps selon les besoins. De plus l'ECAB participe actuellement à hauteur de 25% pour une construction ou rénovation de bâtiment et avec la future loi l'ECAB ne participera plus donc tout ce qui concernera les locaux sera à l'entière charge des communes.

Suite à une séance avec un responsable de l'ECAB, M. Moduli, nous avons reçu une confirmation que si nous avons un projet de construction d'une caserne pour centraliser nos moyens et que nous faisons une demande écrite, nous aurons encore une subvention de 25% même si la construction se fait après l'application de cette loi dans un délai de 2 ans. Sachant que nous devons certainement passer par un changement de zone, c'est pourquoi nous avons voulu entreprendre assez tôt les démarches pour ne pas se retrouver sans subvention le moment venu. Dans l'avant-projet de loi de l'ECAB, cette dernière a également revu sa stratégie sur l'intervention et elle aimerait créer un seul corps de sapeurs-pompiers pour 30'000 habitants. Pour la Broye cela représenterait plus qu'un seul corps. Pour cela l'ECAB a défini des endroits pour les interventions : Montagny – Belmont-Broye – Estavayer – Cheyres et le cinquième se situera sur une des communes du CSPI Les Verdières. A cet effet une carte des dangers a été établie par l'ECAB. Ce crédit d'étude nous permettra de prendre contact avec un urbaniste afin de définir un lieu et avec l'ECAB pour définir la taille nécessaire du futur bâtiment nécessaire.

Pour notre commune cela représente un montant de Fr. 33'879.50 financé par les liquidités de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 33'879.50 et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 2

Cet investissement et son financement sont acceptés par 27 oui.

4.1.2. Ecole de Vesin – réfection muret et escaliers

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère des bâtiments.

M. Borgognon nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général, pour supprimer l'escalier métallique qui n'est pas stable et modifier le muret qui sert de main courante qui représente un danger pour les enfants qui l'utilisent tous les jours. Nous souhaitons remplacer l'escalier par une rampe en béton ce qui va sécuriser ce passage entre la place de jeux et la cour de récréation intérieure et facilitera ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Financement : Fr. 15'000.- financé par les liquidités de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 15'000.- et son financement au vote.

DATE : 11 décembre 2019

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

4.1.3. Etude de faisabilité pour chemins piétons de ralliements

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

M. Bürgy nous informe que cet investissement fait partie des objectifs de législature 2016-2021 ainsi que de la planification financière présentée en septembre 2019 afin de valoriser la mobilité dans notre commune par la création de chemins de ralliements de la Grange-des-Bois et Vesin au village de Cugy, voire aussi avec les autres villages limitrophes. L'idée de cette demande de crédit est de faire une étude de faisabilité pour la Grange-des-Bois et Cugy et Vesin et Cugy et bien sûr à terme avec les villages limitrophes. Il s'agit uniquement d'une étude de faisabilité, une deuxième étude avec plans se fera plus tard. Il est bien entendu évident que même si on demande un budget de Fr. 25'000.- il n'est pas sûr que ce montant sera dépensé dans son intégralité.

Financement Fr. 25'000.-, financé par les liquidités de la commune.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Jacques Monnard parle au nom du groupe « Unis pour Cugy » et relève que nous avons un montant de Fr. 50'000.- qui a été divisé par deux pour uniquement une étude et demande pourquoi on n'étend pas le projet à ce qui était prévu initialement, sachant qu'il y a l'arrivée du CO et il serait bien d'étendre cette étude à tout le pourtour de notre commune.

M. Bürgy répond que la commune n'a pris aucun contact avec nos communes voisines ce qu'il faudrait dès lors faire et voir leur intérêt mais il pense que dans un premier temps on doit commencer par notre commune avant de voir avec les autres. Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que cela va coûter quelque chose selon ce qu'on décidera de faire car il y a certaines normes à respecter. Il relève que la commune de Les Montets a également prévu de faire quelque chose entre les villages de Frasses et Montet.

M. Monnard comprend bien qu'il y a une idée du Conseil Communal mais pense que son groupe verrait bien que l'on prenne contact avec les communes voisines et voir leur intérêt.

M. Bürgy le rejoint mais pense qu'on doit d'abord partir avec notre village et ensuite aller vers les autres. Avoir une ligne directrice du projet.

Mme Nathalie Pires relève que le parti socialiste a bien examiné ces trois points et dans une idée de globalité et de sécurité pour tous, malgré le fait que le choix a été fait de séparer ces trois points, le parti socialiste soutient ce projet et celui de la Rte de Fétigny qui est en accord avec la mobilité douce.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 25'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

DATE : 11 décembre 2019

4.1.4. Crédit d'étude : réfection de la route de Fétigny

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

M. Alain Bürgy relève qu'au départ nous aurions très bien pu faire un concept global à savoir : Rte de Fétigny et le chemin piétonnier qui rejoint le CO. D'entente avec le bureau d'ingénieurs qui s'occupe de ça, le Conseil Communal a décidé de séparer les choses en deux pour avoir le maximum de chance que le projet passe car effectivement il y a deux procédures, dont une procédure route qui peut prendre plus de temps. Il précise que le but n'est pas de faire la technique du salami mais de mettre toutes les chances de notre côté. Dès lors nous avons décidé, comme pour le point précédent, de commencer par petit et éventuellement voir plus gros après en intégrant les choses les unes dans les autres. Compte tenu des enjeux avec le CO, nous allons procéder à une réfection de la Rte de Fétigny en y intégrant les trottoirs et modifier certains éléments qui seront sur la route cantonale, la prise en compte d'un passage pour piétons à la hauteur de la laiterie qui est prévu dans ce projet. Il n'y a pas seulement l'aspect visuel de ce qui est dessus la route mais également ce qui se trouve dessous comme les collecteurs qui ne fait pas partie de cette demande de crédit mais qui fera aussi partie d'une mise à jour s'il devait y avoir des collecteurs en mauvais état.

Financement Fr. 25'000.-, financé par les liquidités de la commune.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Jean-Gabriel Meylan pense que, pour revenir sur la remarque de M. Bürgy, que l'aspect saucissonnage n'est pas la thématique mais pense pas qu'on puisse dire que le point 4.1.5 ne dépend pas du point 4.1.4. et qu'ils peuvent être réalisés séparément et que le point 4.1.5. doit être réalisé avant le point 4.1.4. car l'accès au CO devra probablement être réalisé avant la Rte de Fétigny.

M. Bürgy répond qu'il est tout à fait d'accord, on pourrait séquencer les choses, mais ce que la commune ne voulait pas c'est qu'un dossier soit bloqué à cause de l'une ou l'autre des procédures.

M. Vincent Grandgirard pense que c'est un point sur lequel on n'aurait pas tellement besoin de discuter tant il est évident que ces deux crédits d'étude sont liés et concernent le même objet et ils pourraient effectivement être inclus dans le même crédit d'investissement même s'ils sont réalisés séparément dans le temps. Il rajoute à cette remarque que le montant de Fr. 25'000.- pour ce crédit d'étude qui représente une vingtaine de jours de travail pour un ingénieur spécialisé devrait être suffisant pour couvrir l'ensemble des deux études car il semblerait que la deuxième étude est presque superflue tant il est logique que suite aux travaux réalisés dans le cadre de l'agrandissement de la salle polyvalente il y a déjà un grand bout de ce chemin qui est fait jusqu'au cheminet qui contourne la buvette du foot, cheminet qui devra être élargi et ensuite il reste 20 mètres pour arriver sur la place du CO. Il ne voit pas ce qui peut justifier le point suivant, qu'est-ce qui peut justifier le montant de Fr. 10'000.- pour étudier.

M. Bürgy répond qu'il y aura les niveaux qui vont changer au niveau de ce qui est derrière la buvette du foot, ce sera complètement remanié ; des marches devront être enlevées pour permettre l'accès aux personnes handicapées, il faudra ensuite rejoindre ce qui a été fait devant le nouveau bureau communal et il y aura énormément de changements qui vont être réalisés sur cette place existante.

DATE : 11 décembre 2019

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 25'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

4.1.5. Crédit d'étude : chemin piétonnier Rte de Fétigny-CO

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

M. Alain Bürgy nous informe que le point de départ est la Rte de Fétigny pour rejoindre le futur CO ; il est clair qu'il y aura des adaptations à faire ainsi que des modifications notables sur la place existante, places de parc, marquages, et ce qu'il ne faut pas oublier c'est qu'en ayant enlevé l'ancien abattoir, l'endroit est également à aménager.

Financement Fr. 10'000.- financé par les liquidités de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 10'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 2

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

4.1.6. Drainage place de jeux école de Cugy

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Yannick Bersier, responsable du dicastère des eaux.

M. Yannick Bersier nous informe que comme mentionné dans le message, le Conseil Communal vous propose un investissement de Fr. 25'000.- pour reprendre les eaux qui proviennent de la place en dur devant les immeubles et remédier aux problèmes d'eau de pluie sur la place de jeu de Cugy. Il s'agirait de poser une grille à l'entrée de la place côté sud et divers drainages sous le gazon. Ces travaux se feraient en même temps que la modification du chemin d'accès Pré du Château.

Financement Fr. 25'000.- financé par les liquidités de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 25'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

4.1.7. Bouclage réseau d'eau côté terrain de football

DATE : 11 décembre 2019

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Yannick Bersier, responsable du dicastère des eaux.

M. Yannick Bersier nous informe que la conduite partirait depuis la chambre d'arrivée d'eau du GRAC à l'entrée de Cugy vers la ferme de M. Pierre-André Grandgirard en direction du terrain de football pour boucler la conduite qui arrive à l'entrée du CO sur le chemin de Vesin. On profiterait des travaux qui vont être réalisés pour un chemin piétonnier qui amènera les enfants au CO depuis l'arrêt de bus. Ce qu'il faut savoir actuellement c'est que si on devait avoir une fuite d'eau sur la Rte d'Estavayer ou une conduite qui cède, tout le village de Cugy n'aurait plus d'eau. Ce bouclage permettrait de pouvoir alimenter la totalité du village. Ce bouclage est également prévu dans le PIEP en vue de notre futur règlement sur l'eau.

Financement Fr. 240'000.-, financé par un emprunt bancaire en 2020. Frais financiers au budget de fonctionnement Fr. 12'000.- composés d'un intérêt de 2% Fr. 4'800.- et d'un amortissement de 3% Fr. 7'200.-.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Pierre-André Grandgirard demande si le passage de la route cantonale se fait en souterrain.

M. Yannick Bersier répond qu'on fera un forage dirigé pour traverser la route cantonale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 240'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

4.1.8. Réfection et aménagement bureau communal de Cugy (AES)

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère des bâtiments.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'à la suite de la rénovation de notre salle polyvalente et la création d'une nouvelle administration communale, le Conseil Communal a décidé de réaffecter le local de l'ancienne administration en salle pour l'accueil extrascolaire. La création d'un passage accédant à la buvette du foot facilitera l'accès à la cantine pour les enfants. Un rafraîchissement et une adaptation de la salle sont nécessaires.

Financement Fr. 30'000.- financé par les liquidités de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 30'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

4.2. Budget de fonctionnement

DATE : 11 décembre 2019

M. le Président Laurent Overney donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de fonctionnement.

Mme Vanessa Currat nous rappelle les bases légales du budget de fonctionnement :

Bases légales du budget de fonctionnement:

- Art. 87 al. 3 de la loi sur les communes
- Le budget de fonctionnement doit être équilibré.
- Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la commune doit hausser les taux de ses impôts.
- La séparation du budget de fonctionnement et d'investissement est obligatoire.
- Le recours à l'emprunt n'est pas autorisé pour le budget de fonctionnement.
- Le budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les imputations internes.
- Le budget comprend toutes les charges liées du canton et des associations de communes.
- Le budget supporte les charges de la dette.
- Pour le montant des amortissements légaux, le Conseil Communal fait référence au contrôle de l'endettement reçu du Service des Communes.
- Les bénéfices prévisibles dégagés par l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et la gestion des déchets, doivent être portés en réserves ou en amortissements supplémentaires.
- Pour les recettes fiscales, basées sur les données statistiques du Service cantonal des contributions et adaptées si besoin.
- Les imputations internes doivent être impérativement équilibrées.

Points clés du budget de fonctionnement:

- Budget excédentaire
- Total de charges de Fr. 6'766'625.15
- Avec l'acceptation du coefficient d'impôt à 85%, cela nous fait un excédent de charges prévu de Fr. 54'653.27
- Total des charges liées : 45.24% du total des charges (-9 points)
- Coût total de la dette : 10.11% des charges communales (- 1 point)
- La marge de manœuvre de la commune progresse puisqu'elle est de 44.64% (+ 10 points)
- Taux de couverture, environnement, taxes causales :
 - Approvisionnement en eau : 109.85% (98.21% en 2019)
 - Protection des eaux : 111.78% (105.47% en 2019)
 - Ordures ménagères : 64.01% (64.18% en 2019)
- Résultat selon budget 2020 présenté au CG le 11.12.2019 Fr. 161'068.95 auquel il faut déduire Fr. 215'722.22 de rentrées fiscales pour les personnes physiques et morales, soit un nouveau résultat du budget de fonctionnement de Fr. -54'653.27.

Différences par rapport au budget 2019 :

- enseignement et formation	+2,55%
- aménagement, environnement	+1,32%
- intérêts et amortissements	-2,84%
- affaires sociales	+4,70%
- transports et communications	-12,36%
- santé	+6,17%
- administration	+24,07%

DATE : 11 décembre 2019

- culture et loisirs	+7,75%
- ordre public	+15,81%
- agriculture, forêts	+22,33%

Recettes :

- Impôts totaux : diminution de 4,54% par rapport aux comptes 2018
- Augmentation péréquation financière : + 19.33% par rapport à 2018

Le résultat final du budget 2020 prévoit un excédent de charges de Fr. 54'653.27.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Vanessa Currat pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, pour le rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière :

En préambule, un rappel de la mission de la commission financière pour le budget de fonctionnement. L'article 97, alinéa 1, lettre a et alinéa 2 de la loi sur les communes (LCO) prévoit que la commission financière doit examiner le budget et donner un préavis sous l'angle financier au Conseil Général. Conformément au mandat que nous a donné le Conseil Général de notre commune, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2020 les 14 et 16 novembre dernier.

Le message du Conseil Communal est complet et donne des explications précises quant aux différentes positions comptables au niveau des charges et produits. La commission financière, afin d'éviter une multitude de redondances, ne détaillera pas dans son rapport une analyse systématique des différents postes car les informations orales ou écrites reçues ont répondu à ses attentes.

Globalement, le rapport présente :

- Une reprise intégrale des charges à hauteur de Fr. 1'058'879.50 liées au budget des investissements 2020.
- Une estimation budgétaire correcte quant aux rentrées fiscales des personnes physiques pour l'année 2020 à Fr. 3'500'000.- laissant encore un possible potentiel en regard des produits effectifs 2018 à Fr. 3'465'735.90 et de la tendance actuelle 2019.
- Un résultat positif puisqu'il se solde par un excédent de produits de Fr. 161'068.95.-.

Il précise que le budget 2020 a été établi sur la base du coefficient de l'impôt communal à 0.90.

En conclusion, sur la base de son analyse, la CF déclare que ce budget de fonctionnement est cohérent, correct et laisse une marge de manœuvre appréciable. Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour l'élaboration de ce budget ainsi que pour la qualité des réponses et explications fournies.

La commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général de l'approuver, tel que présenté.

Suite au point 3.1., adaptation du taux d'imposition de 0.90 à 0.85, où la commission financière a donné un préavis favorable à la diminution d'impôt de 5 points, la commission financière donne un préavis favorable et propose d'accepter les modifications telles que :

- Excédent de charges suite au taux d'imposition à 85%, de Fr. 54'653.27 au lieu d'un excédent de produits de Fr. 161'068.95.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Meylan pour son rapport.

La parole est donnée à l'assemblée.

DATE : 11 décembre 2019

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet le budget de fonctionnement 2020 et sa modification au vote.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget de fonctionnement 2020 est accepté à l'unanimité.

Mme Currat remercie le Conseil Général ainsi que la boursière communale.

5. APPROBATION DU REGLEMENT SUR LES EMOLUMENTS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES CONSTRUCTIONS

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Bernard Grandgirard, responsable du dicastère.

M. Bernard Grandgirard nous informe que ce règlement date de 2007 et doit être modifié par le fait que les dépôts des dossiers de mise à l'enquête doivent dorénavant être saisis dans le programme informatique FRIAC (FRIbourg Autorisation de Construire) mis en place par le Canton.

Les procédures ordinaires étant complétées par le requérant ou un architecte mandaté, les procédures simplifiées doivent être saisis par le requérant, ce qui peut, pour certaines personnes être évident mais pour d'autres moins évidentes.

Sur demande du requérant, l'administration le fait mais ce travail prenant du temps, un émolument devait être fixé dans notre règlement. Une taxe de Fr. 300.- sera dès lors perçue pour ce travail. Le Conseil Communal a profité de la modification de ce règlement pour adapter, au niveau cosmétique, certains articles de ce règlement qui a été d'ailleurs soumis au Service des communes.

M. le Président Laurent Overney rappelle que c'est un débat libre dès lors, il donne la parole à l'assemblée.

Pas de questions, M. le Président Laurent Overney soumet au vote le règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions est accepté à l'unanimité.

6. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES – APPROBATION

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan pour la commission financière.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que selon la loi cantonale, la commission financière doit proposer un nouvel organe de révision pour une période de 3 ans renouvelable en une seule fois. La fiduciaire Fiduservice SA de Fribourg a terminé avec l'exercice 2018. Suite à un appel d'offres et sur la base des dossiers remis, quatre, la commission financière propose

DATE : 11 décembre 2019

de donner mandat à la Fiduciaire BDO à Fribourg pour Fr. 4'700.- hors TVA et débours. Leur choix s'est porté sur cette société en raison de la qualité du dossier, des différents mots des communes citées en référence et des connaissances MCH2.

Dès lors, la commission financière propose de mandater cette nouvelle fiduciaire pour les trois prochaines années soit de 2019 à 2021.

M. le Président Laurent Overney remercie la commission financière et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Laurent Overney soumet le mandat de la fiduciaire BDO SA à Fribourg pour 3 ans au vote, lequel est approuvé à l'unanimité.

7. INFORMATIONS COMMUNALES

La parole est donnée au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Bernard Grandgirard nous donne quelques informations sur l'avancée du chantier du CO qui se passe bien. Ils sont actuellement dans le gros œuvre et les murs du bâtiment A se montent. Le bassin de rétention a également été réalisé de l'autre côté du chemin de Vesin. Les bâtiments B et C qui sont la salle de sport et les locaux extrascolaires sont à l'état de fondation et la réalisation des sous-sols. Les différents appels d'offres sont en cours, notamment pour les façades, toitures, et les appels d'offres pour le second œuvre sont à venir. Le bureau d'architecte et le comité sont en train de développer les aménagements intérieurs et les équipements des différentes salles. Sont à venir les aménagements extérieurs. Au niveau du planning, mis à part quelques petits retards dus à la météo, ce dernier est respecté. En ce qui concerne le devis, il y a un contrôle des coûts régulier et pour le moment les rentrées des soumissions sont favorables, on bénéficie d'une conjoncture qui est intéressante. Il nous informe qu'il a eu une discussion avec l'une ou l'autre des conseillers généraux qui serait intéressé à visiter le chantier. Si des personnes sont intéressées, il pense que ce serait opportun de faire une visite le printemps prochain lorsque les beaux jours le permettront ; pour ce faire il en parlera à l'architecte lequel se fera probablement un plaisir de faire une visite guidée.

Mme Vanessa Currat nous informe que le jeudi 19 décembre aura lieu un cortège de Noël des écoles pour fêter la fin de l'année suivi d'une collation à la salle de sport. A noter aussi, et c'est un appel aux bénévoles, pour soutenir le camp de ski, les écoles vont organiser un souper de soutien en faveur du camp de ski des écoles le 27 mars 2020.

M. Jean-Denis Borgognon relève qu'il y a bon nombre de conseils généraux qu'il nous bassine avec les travaux de la salle et il nous informe que nous arrivons à bouts touchants. Sans avoir eu quelques soucis et sueurs froides dans la dernière ligne droite car ils ont dû casser la chape qui se situe sous l'ancienne scène car elle n'avait pas la résistance nécessaire pour pouvoir poser le sol de sport. Tout cela a décalé quelque peu les finitions, les réglages, qui doivent être effectués ce mois encore. Heureusement l'inauguration de la salle a été décalée d'une semaine, ce qui va nous permettre de respecter le planning. Comme mentionné dans le Lien, le message du Syndic vous invite à participer à l'inauguration de la salle polyvalente le vendredi 10 janvier 2020 à partir de 17.30 h. La date d'inscription au 10 décembre étant échue, il demande aux personnes qui ne se seraient pas encore inscrites de le faire à la fin de cette assemblée auprès de la secrétaire ou jusqu'à demain 17.00 h.

M. Alain Bürgy nous informe qu'avec les transformations de la salle polyvalente et l'enveloppe de la salle de sport, ainsi que déplacement du compacteur, le Conseil

DATE : 11 décembre 2019

Communal a décidé de mettre deux places Moove, pour recharger les voitures électriques, juste à côté du compacteur.

Il revient sur deux questions posées lors de la séance du Conseil Général du 1^{er} mai à savoir :

→ Réduction de l'éclairage public et analyse des coûts – intervention de M. Raphaël Grandgirard : suite à cette demande, le Conseil Communal a écrit un courrier au Groupe E et il nous donne la réponse à cette demande. « Il est fortement déconseillé de couper un luminaire sur deux, car cela provoque un effet stroboscopique sur les yeux. Cela fatigue l'œil et avec cette succession de zones éclairées suivie d'une sombre, vous augmentez le risque de ne pas voir un obstacle, un véhicule ou une personne. La commune de Cugy dispose déjà d'un parc d'éclairage en LED équipé d'une réduction nocturne dans les quartiers de villas à enclenchement à 100% - dès 22h00 à 40% - de 24h00 abaissement à 20% - et de 05h00 à 06h00 à 40% ; c'est le scénario d'abaissement qui avait été validé en 2015. Pour réaliser cette coupure telle que souhaitée, cela demande plusieurs travaux sur les différents points donc des coûts pour la commune estimés à Fr. 30'000.- et l'économie au niveau électricité est moindre. »

→ Problème du trafic et des nuisances dans le village de Vesin – intervention de M. Jacques Monnard : suite à cette demande, le Conseil Communal a écrit un courrier au SPC dont il nous donne connaissance de la réponse. « Le SPC étudie actuellement l'assainissement du bruit routier du secteur Route de Vesin. En fonction des résultats de l'étude, il est possible qu'une réduction à 30 km/h soit proposée ou la pose d'un revêtement phono absorbant. » Cela veut dire que c'est uniquement l'aspect bruit qui est pris en considération. L'aspect sécurité n'a rien à voir avec l'étude qui va être réalisée. Si on veut régler l'aspect sécuritaire la commune doit voter un budget pour revoir complètement cette traversée de localité. Pour nous, nous attendons maintenant une réponse du SPC au sujet de cette étude.

M. Jacques Monnard relève qu'une pétition a été déposée auprès de la commune qui fait état de l'insécurité dans le village de Vesin, donc le souhait est plus qu'affirmé.

M. Bürgy répond qu'il est clair que si on pose un phono absorbant, l'aspect sécurité ne sera pas résolu car on entendra encore moins les véhicules.

M. Guido Flammer nous informe que dorénavant les compacteurs seront fermés la nuit ainsi que le dimanche et les jours fériés.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe de plusieurs choses :

- Le Conseil Communal souhaiterait faire, en deuxième partie d'un Conseil Général, une information publique liée aux problèmes de l'aviation et des vols. En discutant avec le Colonel Studemann, directeur de la place d'armes, il a été décidé que ce serait plus simple de faire une soirée dédiée à cette problématique et une séance d'information a été fixée au 12 mars prochain à 19.30 h. à la salle polyvalente.
- L'administration a ouvert ses nouveaux locaux ce lundi, cela se passe bien, et la poste rejoindra ces locaux début mai et le Conseil Communal a également pu inaugurer sa nouvelle salle et déboucher le champagne.
- Dans les objectifs de législature et avec l'avis du Conseil Général, un objectif pourra être marqué comme coché, c'est l'achat de terrain par la commune pour maîtriser le foncier. Stratégiquement on n'a jamais été clair sur le sujet mais la parcelle a toujours été en permanence dans notre tête et les discussions se sont pas mal accélérées ces dernières semaines et nous avons stratégiquement attendu d'avoir signé une promesse d'achat avec un pacte d'emption avant d'en parler publiquement car nous ne sommes pas les seuls intéressés à la chose ; il s'agit bien entendu de la parcelle de Mme Annelise Bersier, parcelle qui va de la Grand-Rue jusqu'à la cour d'école et jusqu'à la route de

DATE : 11 décembre 2019

Fétigny. L'acte authentique a été signé hier soir devant notaire qui est bien évidemment soumis à l'approbation du Conseil Général, nous viendrons dès lors au prochain Conseil Général avec un budget d'investissement de 1,8 million pour cet achat de 3'332 m² bâtiments compris et on aura ensuite quelque temps pour signer une vente à terme puisque nous avons fixé l'échéance au 31 décembre 2021.

Pour terminer, il tient à remercier tous ses collègues pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année et souhaite à toutes les personnes présentes de bonnes fêtes de fin d'année et se réjouit de les voir nombreux lors de l'inauguration de la salle polyvalente.

8. DIVERS

M. le Président Laurent Overney donne la parole aux conseillers généraux.

Mme Justine Fontana nous informe que la période passée au sein du Conseil Général a été une expérience nouvelle, riche et pleine d'apprentissage pour elle. Elle en est ravie et c'est ce qu'elle espérait et voulait en mettant sa contribution, son temps et son énergie pour la commune. Elle quitte sa fonction de conseillère générale avec son objectif atteint en ayant connaissance de sa successeur qui se trouve être une femme, qui plus est jeune, puisqu'il s'agit de Mme Aurore Savary. Elle profite de la parole pour remercier chaleureusement le Conseil Communal car en effet, la commune de Cugy est particulièrement bien lotie avec les membres de son exécutif. Il est vrai qu'il est ouvert à la discussion et aux compromis, transparent et dévoué, investi et raisonné. Notre Conseil Communal fait des envieux. Pour terminer, elle nous avoue qu'elle démissionne avec un pincement au cœur bien qu'initialement il n'était pas prévu qu'elle quitte le village de Cugy mais parfois de jolies rencontres nous font prendre des trajets différents que ceux planifiés. Elle est très reconnaissante d'avoir pu profiter de cet apprentissage et qu'elle en garde un souvenir très constructif.

M. le Président Laurent Overney la remercie pour ses propos et lui souhaite tout le meilleur pour l'avenir et souhaite déjà la bienvenue à Mme Aurore Savary.

Mme Nathalie Pires relève que nous avons eu ce soir trois votes de crédit d'étude et de faisabilité et souhaite revenir sur le thème qu'on a abordé ce printemps qui est celui de l'emplacement du compacteur. Elle nous demandait dès lors d'avoir plusieurs variantes, du moins deux, et il avait été présenté qu'une seule variante imaginant que c'était la seule et l'unique, mais elle aimerait formuler le souhait que lors de ces études, dans la mesure du possible, plusieurs variantes soient proposées ou du moins deux. L'emplacement du compacteur qui était un emplacement discuté en mai pour lequel une solution a déjà été trouvée en septembre ne figure pas dans la liste des délais, est-ce que c'est parce que c'était très rapide ? Elle trouverait intéressant, pour le suivi des dossiers, que tout ce qui est entrepris soit mentionné dans la liste des délais.

Avant de clore l'assemblée, M. le Président Laurent Overney tient à remercier tous les conseillers généraux pour leur participation à cette séance ainsi que pour la clarté des débats, invite les conseillers généraux à venir chercher leurs vacances auprès de la secrétaire ceci dès la fin de cette séance et souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2020, il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Il nous communique les dates des séances du Conseil Général pour l'année 2020, à savoir :

6 mai 2020	pour les comptes et élections au Conseil Général
1 ^{er} juillet 2020	date de réserve
30 septembre 2020	séance d'automne pour la planification financière
16 décembre 2020	séance du budget 2021

DATE : 11 décembre 2019

Qui auront désormais lieu dans la nouvelle salle polyvalente.

La séance est levée il est 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Overney

Sylvia Bersier